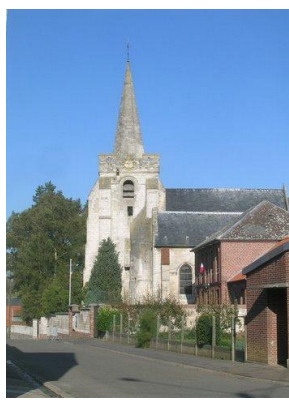


Bulletin Municipal d'AGNEZ-LEZ-DUISANS

N° 159 NOVEMBRE 2016

SUR L'AGENDA DE LA COMMUNE



- **Samedi 5 Novembre** : messe à Agnez à 19h
- **Dimanche 6 Novembre**: Recommandation des défunts à 10 h30
- **Vendredi 11 Novembre** : Commémoration de l'Armistice à 10h à l'église d'Agnez
- **Samedi 12 Novembre** : 2^{ème} bourse aux jouets et accessoires de 10 h à 17h à la salle du Chamet.
- **Dimanche 27 Novembre** : concert de Ste Cécile à 11h à la salle du foyer rural le Chamet par l'association l'Agnézienne

Dates à retenir

- **Samedi 3 décembre** : messe à 19h à Agnez
- **Dimanche 4 décembre** : Thé dansant organisé par les Anciens Combattants
- **Dimanche 11 décembre** : Arbre de Noël à 15h30 au Chamet
- **Vendredi 23 décembre** : Distribution des colis aux anciens
- **Vendredi 30 Décembre** : don du sang à Duisans

INFORMATIONS GENERALES



Projet de remembrement:

Les travaux d'organisation avancent mais pas forcément comme prévu au départ. En effet, les services du Conseil Départemental reviennent sur les positions prises au sujet des chemins.

Concernant la Commune d'Agnez, des chemins devaient disparaître du fait de l'opération de remembrement. Par contre, il était prévu une intervention du Conseil Départemental sur les chemins restants. Or, c'est justement cette position qui est remise en cause.

M. le Maire, lors de la dernière réunion, et tout comme d'autres communes, a réagi n'admettant pas le changement de position du Conseil Départemental.

M. le Maire informe également le Conseil que les chemins parallèles à la RD 939 risqueraient d'être utilisés comme chemins de délestage, ainsi le Conseil Départemental propose de les structurer en section macadamisée et d'autres portions en cailloux, ceci pour limiter la vitesse.

Enfin, la disposition des parcelles est contestée par bon nombre de propriétaires, en désaccord avec les propositions de répartition.

Travaux de restauration de l'église

Suite à la consultation par appel d'offre, la commission d'ouverture des plis a pris connaissance des propositions de cinq cabinets d'architectures.

M. Merlier représentant la DRAC « Direction Régionale des Affaires Culturelles) présent à cette réunion, a établi une information sur l'évaluation et des critères d'attribution du marché avec un commentaire sur leurs propositions d'honoraires et de compétences.

Lors de sa réunion du 21 octobre 2016 le Conseil Municipal est arrivé à la même considération des offres. Sur les cinq propositions présentées, M. Brunelle, architecte du patrimoine a été retenu pour conduire les travaux de diagnostic et de maîtrise d'œuvre après approbation de la commune.



Délibération complémentaire pour la représentation des propriétaires au projet de RD 939

Lors de la réunion du 23 septembre, le conseil a accepté que M. le Maire soit le représentant des propriétés de la Commune au sein de la future AFAFAF.

Les services de la DDTM nous indiquent que le maire siège en titre de ses responsabilités et qu'il est nécessaire qu'un représentant de la propriété communale siège également à ces réunions. Le conseil accepte que le M. le Maire présente un adjoint disponible afin de défendre les propriétés foncières communales lors de ces réunions.



Défense incendie

Les diagnostics de pression et de débit des poteaux et bouches incendie sont désormais à la charge des communes. Les services des pompiers ne vérifient que le fonctionnement et l'accès de ceux-ci. Il faut donc faire réaliser ce diagnostic sachant qu'il y a au moins 2 ou 3 points qui nécessiteront probablement une intervention. Christophe Spillart est chargé de suivre ce dossier.



Réunion de sécurité

Une réunion de sécurité s'est tenue le 9 octobre entre M. le Maire, Marc Bourdrel et les employés.

Cette réunion a permis de faire le point sur:

- les consignes de sécurité, d'incendie et d'évacuation
- les équipements de sécurité, les matériels manquants
- l'utilisation des produits phytosanitaires

Les employés préparent actuellement le cimetière, le jardin public Edmond Rogez et le monument aux morts, pour la cérémonie du 11 novembre.

Plan local d'urbanisme intercommunal

Un document du CAUE a été présenté lors de la réunion de l'intercommunalité. Ce document reprend les bons et les mauvais principes d'aménagement constatés dans les différents villages du territoire. Il fait également part de préconisations, de conseils pour aménager au mieux les espaces, les entrées de villages, la voirie, ... en lien étroit avec le projet de PLUI.

La prochaine réunion est prévue le 27 octobre à Blairville sur le diagnostic.



Travaux

Des devis ont été demandés à 3 entreprises (Balestra, Witrant, Verrier & Fils) pour les travaux de borduration rue de Warlus, puits de perte rues de Warlus et de Duisans et rechargement rue Au-delà de l'eau.

Tous les devis n'ont pas été reçus à ce jour. Ils seront donc présentés lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Intercommunalité

Les services des 3 intercommunalités existantes travaillent ardemment sur le projet de la nouvelle entité pour le rendre possible lors de la fusion au 1er janvier 2017.

Le bureau de la nouvelle entité devra être élu d'ici la fin d'année avec des compétences obligatoires et l'organisation des budgets.



Remplacement de matériel à l'église

Monsieur l'abbé Coquerelle a fait intervenir une entreprise pour la sonorisation de l'église. Suite à cette visite, un devis a été transmis pour le changement de la table de mixage et du micro.

Après échange et précision de M. Sintive, il semble que la priorité porte sur le remplacement d'un micro.

Le Conseil accepte donc par principe la prise en charge de l'achat du micro. Néanmoins, dans la mesure où l'entretien du matériel est confié à M. Cabaret, un devis lui sera demandé.



Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes non inscrites sur les listes électorales ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour effectuer leurs démarches auprès de la mairie. Cette inscription n'est pas automatique.



NUISANCES : aboiement des chiens – ce que dit la Loi

Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

- Article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal.

Faire constater l'infraction

Les officiers de police judiciaire sont habilités à constater ce type d'infraction. Contactez votre gendarmerie, ils se déplaceront pour apprécier sur place le bruit. Aucune mesure n'est obligatoire, l'agent se contentera d'une « constatation auditive ». Si le chien de vos voisins aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal sera dressé, et une mise en demeure de remédier au problème leur sera présentée.

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamné : d'une amende de 450€ à la confiscation de l'animal. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.



Journées du patrimoine

Une dizaine de visiteurs ont découvert notre église classée. Ces personnes ont été très intéressées par les particularités de cette construction du XIII et XVI siècle.

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont assuré cette visite et la mise en sécurité des accès.



ARBRE DE NOEL

Les nouveaux habitants doivent passer en mairie pour se faire enregistrer et ainsi pouvoir inscrire leurs enfants pour l'arbre de Noël qui se déroulera le dimanche 11 décembre 2016 à 15h30.

Cette année, le spectacle sera présenté par le professeur TOTOCHÉ.

Après le spectacle, un chocolat chaud et une brioche seront offerts à tous par le CCAS. Ensuite le Père-Noël en personne viendra remettre des friandises et le bon d'achat aux enfants.



LAYETTE DE NOEL

A Agnez la coutume veut que la population offre au premier bébé né le plus proche de Noël une layette faite par les habitantes d'Agnez. A vos aiguilles mesdames et ramenez avant Noël vos chef d'œuvres à Mme Céline Petit 28 rue Neuve et Mme Denise PETIT 53 rue du Château à Agnez.

De même, la section patchwork de l'association le Chamet offrira également un mobile.

Merci de votre générosité.



COLIS DES AINES

La distribution des colis aux aînés aura lieu le vendredi 23 décembre à partir de 9 h. Elle s'adresse aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Afin d'organiser la distribution, nous demandons aux personnes qui ne souhaitent pas recevoir de colis de le signaler en mairie, ainsi que leur absence éventuelle.

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Les associations sont invitées à remettre leur compte rendu de fin d'année dactylographié en mairie ou à le faire parvenir par mail à l'adresse suivante agnez@wanadoo.fr avant le 20 novembre 2016.

VIE ASSOCIATIVE



Commémoration du 11 novembre

L'association des anciens combattants souhaite rassembler dans un climat d'amitié tous ses adhérents ainsi que ses amis sympathisants en souvenir de ceux qui ont répondu à l'appel de la patrie.

Nous nous réunirons à l'église à **10h00** pour une cérémonie religieuse et la lecture du nécrologe.

- dépôt de gerbes au monument aux morts et au carré militaire du cimetière
- vin d'honneur offert par la municipalité

Assemblée Générale des Adhérents du groupement vers 12 h.

Ordre du jour : Rapports d'activité et financier.

Elections : renouvellement du tiers sortant.

Projets.

Divers.

Le conseil d'administration organise un banquet au menu traditionnel. Les adhérents sont invités à y participer accompagnés de leur épouse dès 13 h 30. Les veuves des anciens combattants y sont naturellement invitées.



Recommandations

le dimanche 6 novembre 2016 à 10 h 30 en l'église d'Agnez-lez-Duisans
au cours de laquelle seront recommandées les personnes décédées depuis
novembre 2015 ainsi que les défunts de vos familles que vous souhaitez
recommander.

*Les membres de l'Equipe Relais Village avec l'Equipe qui accompagne les familles
en deuil.*



BIBLIOTHEQUE

Chronique: si ça vous lit.

Fox-trot de Michel Quint. Ed: Héloïse D'Ormesson.

L'assassin est à la dernière page, crénom!

Ceci est un roman policier. Habitué à ce genre bien que plus nuancé dans un précédent opus: « Léa amants de Francfort », premier commentaire que nous avons commis ici, qui nous avait emmené hors des frontières. Une seule époque, l'avant guerre, lieu unique, Lille et ses environs, ce qui nous réjouit tant nous sommes coutumier des Hauts de France.

De « Policier », nous en avons les ingrédients, les loubards, les belles filles faciles, plus ou moins, des policiers, un jeune innocent, Charles, héros permanent. Egalement, les personnes louches des l'extrême droite, des croix de Feu qui se livrent à des trafics qui ne le sont pas moins.

Soyons précis: on a tué successivement la veuve riche Scheppers dans hôtel, un receveur, une danseuse nue au « Sphinx, Lisa Kaiser., retrouvée en dentelles. Pourquoi? Quel rapport entre ces meurtres et les événements, en pleine affaire Staviski? Les émeutes menacent la République. M. Le maire Salengro demande à Charles de jouer l'agent double tandis que son cousin, Demeyer poursuit l'enquête.

Il manque quelque chose; ah oui! une histoire d'amour. Elle concerne Nelly, modiste expérimentée tous domaines et Charles, instituteur révoqué provisoire pour cause de coup de poing facile et de contacts très étroits non arithmétiques avec la femme de l'Inspecteur; de gauche. Nelly Levandovski, modiste peu modeste, tant amoureuse, lui montre toute sa science en galipettes laissant le jeune espion pantelant à tous les coups. On suit les héros à travers les rues aux sonorités reconnues: Boulevard Faidherbe, rue Esquermoise, rue du Faubourg de Roubaix etc. Ou Ronchin. GPS à l'ancienne...

Alain Letombe.



L'Agnézienne

Pour fêter Sainte Cécile avec eux, Cyrille CHOQUET et tous les musiciens de l'Association Musicale Agnézienne, vous invitent à participer au concert annuel gratuit qu'ils donneront Salle du Chamet à Agnez-lez-Duisans le dimanche 27 novembre 2016 à 11 heures.

Le meilleur encouragement sera votre participation.



Bourse aux jouets

L'association le Chamet organise sa 2^{ème} bourse aux jouets et accessoires le samedi 12 novembre de 10h à 17h, salle du Chamet.
Entrée gratuite. Petite restauration sur place.



CAMPAGNE DES RESTOS DU CŒUR 2016 -2017

La campagne d'hiver des Restos du Coeur débutera le 22 Novembre 2016

Les inscriptions se feront :

le jeudi 17 Novembre 2016 de 9 h à 12h et de 14 H à 16 h 30

Et le mardi 22 Novembre 2016 de 14 h à 16 h 30

au local de la DDE rue de la gare à Beaumetz-les-Loges

Contact : Mme Coquerelle tél : 06 75 86 39 60



Opération brioches

L'opération brioches qui s'est déroulée le samedi 8 octobre 2016 a permis de récolter la somme nette de 294 € qui a été versée à l'APEI d'Arras.

Cette association à but non lucratif a pour objectifs :

- de faire valoir les droits des personnes handicapées mentales et de leur famille
- de développer les conditions d'accueil, de soins et de formation
- de participer aux commissions et instances administratives sur l'arrondissement d'Arras.

Votre appui a déjà permis les créations suivantes :

Un centre d'Aide par le Travail

Un Foyer (3 unités de vie)

Un Institut Médico-Educatif

Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Une Section Occupationnelle Thérapeutique

Un Foyer de Vie.

Merci aux membres du CCAS pour la distribution des brioches et merci pour l'accueil que vous leur avez réservé.



Livret Tome II sur Agnez

L'imprimeur ayant pris un peu de retard suite à un problème de machine, le Tome II sur Agnez ne sera disponible que courant novembre en mairie d'Agnez auprès de la secrétaire Nadège Dambrine qui peut prendre les réservations.

Michel ROGEZ

Bien utile à connaître :



Courir ou marcher en sécurité

3 recommandations pour vous adonner à votre sport préféré en toute sécurité !

• **En hiver comme en été, rester visible**

Que vous courriez sur route ou chemin, il est primordial pour votre sécurité de **rester visible aux yeux de tous les usagers**. Pour cela, pensez à :

- portez des vêtements adaptés à la course à pied ou la marche, **de couleurs vives**, si possible fluorescents et comportant **des éléments réfléchissants** qui permettront aux autres usagers de vous repérer de loin (des brassards, sacs à dos, gilets jaunes peuvent être ajoutés aux vêtements) ; porter des éléments rétro réfléchissants permet de se rendre visible à plus de 150 mètres (contre seulement 30 mètres sans !).

en cas d'obscurité, pour voir où vous mettez les pieds, n'hésitez pas à vous munir d'une lampe frontale qui jouera un double rôle : voir et être vu.

• **Même à la campagne, il faut respecter le Code de la route :**

- pour marcher ou courir sur la route, placez-vous à **contre-courant du trafic**, de façon à voir les véhicules qui arrivent vers vous.
- Dans la mesure du possible, gardez une pièce d'identité et un téléphone sur vous et si vous partez seul(e), pensez à prévenir un proche.

• **À chaque instant, gardez votre attention :**

Vous relâchez la pression et avez parfois la tête ailleurs ? Même si cela peut paraître difficile, **évitez au maximum les distractions :**

- **limitez le volume de votre musique**, il est dangereux de vous couper de vos sens lorsque vous courez à l'extérieur ;
- fan du chrono, ne restez pas les yeux rivés sur votre montre et **soyez attentifs à votre environnement et aux autres usagers**.

Écouter de la musique ou avoir une conversation en kit mains libres peut réduire votre concentration visuelle. Évitez d'écouter la musique à un volume trop élevé pour percevoir les bruits environnants et restez particulièrement vigilant au moment de traverser.

La commission de l'Information sous
La Présidence de Pascal COIN



Zème bourse
aux jouets et
accessoires



AGNEZ-LEZ-DUISANS
SALLE DU CHAMET

Samedi 12 novembre 2016
de 10h à 17h


Places limitées !

Renseignements et inscriptions:
Tél: 06-74-33-45-30



I.P.N.S.